

Cass Review [Réaction de Pia Dijkstra](#), ministre des Soins médicaux

31 016 Soins hospitaliers

N° 372 Lettre du Ministre chargé des Soins Médicaux

Au Président de la Chambre des Représentants des États Généraux

La Haye, le 4 juin 2024

Lors de la réunion de procédure des 11 et 24 avril derniers, le rapport final du Cass Independent Review (ci-après Cass Review) au Royaume-Uni a été discuté. La commission de la Santé, du Bien-être et des Sports a demandé une réponse rapide du gouvernement à ce rapport et à son importance pour les soins aux mineurs aux Pays-Bas. Le député Van Meijeren (FVD) a également demandé une réponse lors de l'organisation des activités du 16 avril 2024. De plus, les membres Diederik van Dijk (SGP) et Hertzberger (NSC) ont demandé au ministre de la Santé médicale de recevoir une réponse rapide sur la mise en œuvre des motions adoptées. Je réponds à ces demandes par cette lettre. (...)

Réaction politique

Il appartient en premier lieu à la science et au secteur des soins de travailler au développement des connaissances et de l'expertise. J'ai toute confiance en les professionnels de la santé qui travaillent avec la plus grande rigueur dans la fourniture de soins transgenres. Sur le terrain, une collaboration (inter)nationale a lieu dans le domaine du développement des connaissances et de l'expertise. Il revient ensuite aux parties prenantes de définir ensemble, dans les normes de qualité et les directives (tous deux faisant partie de la norme professionnelle), ce qu'est de bons soins transgenres et aux prestataires de soins de les fournir, comme c'est le cas pour toutes les formes de soins aux Pays-Bas, en vertu de la loi sur la qualité, les plaintes et les litiges en matière de soins de santé (Wkkgz) article 2.

Ainsi, les soins aux personnes transgenres sont décrits dans la **norme de qualité pour les soins transgenres somatiques**[Kwaliteitsstandaard Transgenderzorg Somatisch]. Cela découle de la recherche scientifique, de l'expérience médicale pratique, des retours des patients et des directives internationales.

Les soins aux personnes transgenres sont un domaine relativement nouveau en pleine évolution. Cela signifie que la **norme de qualité actuelle a eu un caractère provisoire** dès le début (...). Le Knowledge Institute of the Federation of Medical Specialists (KIMS) a réalisé, pour le compte de ZonMw et avec le soutien financier du ministère de la Santé publique, le **processus d'évaluation de la norme de qualité existante** pour les soins transgenres somatiques. Dans la recherche exploratoire (bibliographique) menée à cet effet, **des directives/protocoles d'autres pays ont également été examinés**. Ces directives et la littérature scientifique ont été prises en compte dans la détermination de l'actualité de la norme de qualité actuelle. La situation au Royaume-Uni a également été prise en compte. Je tiens à

souligner que **la situation au Royaume-Uni ne peut pas être directement comparée à la situation aux Pays-Bas.**

Le 5 avril dernier, j'ai envoyé cette évaluation à votre Chambre. Comme l'explique ma lettre de présentation, l'évaluation indique que **la norme de qualité actuelle pour les soins transgenres somatiques n'est plus entièrement à jour sur certains points.** Depuis la publication de la norme de qualité actuelle, de nouveaux développements, de nouvelles publications scientifiques pertinentes **et des directives internationales ont vu le jour.** Cette nouvelle littérature et ces développements **serviront de base** pour la révision de la directive. Il est notamment important **de prendre en compte la directive Standards of Care (SOC) for the Health of Transgender and Gender Diverse People version 8.** L'évaluation recommande d'adapter, dans la mesure du possible, les modules sur le traitement des enfants et des adolescents, **le traitement hormonal, la chirurgie, la préservation de la fertilité et la grossesse à la situation néerlandaise** lors de la révision.

Parallèlement à l'évaluation de la norme de qualité pour les soins transgenres somatiques, la **Nederlandse Internisten Vereniging**, avec le soutien du Knowledge Institute, a déposé une **demande de révision.** Cette révision de la directive a débuté le 1er décembre 2023. Cela permettra de donner suite directement aux résultats de cette évaluation. Les **conclusions du Cass Review** seront également prises en compte, le cas échéant **pour le contexte néerlandais.** Il a également été convenu que la directive révisée sera soumise ultérieurement au Registre de l'Institut néerlandais de la santé. En attendant, les groupes professionnels continueront de travailler conformément aux dernières directives. J'ai déjà promis de vous informer plus en détail à l'avenir sur l'avancement de la révision.

Conseil de la santé

Récemment, votre Chambre a adopté deux motions concernant les soins transgenres, **demandant davantage de recherches et/ou un avis indépendant** sur les soins transgenres, à savoir :

- la motion Diederik van Dijk (SGP) qui demande au gouvernement de demander un avis au Conseil de la santé sur la mesure dans laquelle l'approche actuelle des traitements de confirmation du genre chez les mineurs est conforme au cadre juridique de la santé en vigueur (document parlementaire 36410 XVI, n° 89)
- et la motion Hertzberger (NSC) qui demande au gouvernement de faire réaliser une étude sur les résultats de santé physique et mentale après traitement avec la méthodologie du « protocole néerlandais » et de les comparer avec des cohortes de patients dans d'autres pays européens ayant une norme de soins différente (document parlementaire 31 016, n° 370).

Dans mon appréciation de ces motions, j'ai déjà indiqué que **le gouvernement ne s'implique pas dans le contenu des descriptions des bons soins** par les prestataires de soins en ce qui concerne les considérations médicales. En même temps, je comprends aussi les dilemmes liés aux soins transgenres pour les mineurs et j'accorde une **grande importance à un avis du Conseil de la santé** à ce sujet. L'importance première est que les soins offerts répondent aux

besoins des personnes concernées, comme les personnes transgenres et non-binaires elles-mêmes et leurs prestataires de soins. J'ai donc **demandé au Conseil de la santé de me conseiller sur les éléments mentionnés dans les motions, tels que l'utilisation de la méthodologie du « protocole néerlandais »**. On s'attend à ce que le Conseil de la santé entame le processus d'avis cette année. En lançant la demande d'avis, je donne suite aux motions susmentionnées.

En conclusion, je tiens à souligner, également à votre Chambre, qu'un climat d'acceptation et de reconnaissance est essentiel pour les personnes transgenres. Il s'agit d'un groupe de personnes déjà **extrêmement vulnérable en raison de la stigmatisation** et de la discrimination. Les chiffres montrent que les personnes transgenres ont une santé générale et mentale plus précaire que les personnes cisgenres. Les personnes transgenres **tendent à se suicider 5 à 10 fois plus souvent et pensent au suicide 7 fois plus souvent** que les personnes cisgenres. De plus, il y a un groupe de jeunes transgenres qui **pratiquent l'automédication ou envisagent de le faire**, avec toutes les conséquences que cela comporte. Parfois, des soins médicaux sont d'une **urgence absolue** et il est essentiel d'examiner très attentivement les conditions de ces soins. Compte tenu des questions qui se posent à ce sujet, le ministère de la Santé publique a lancé ces dernières années plusieurs études : comme une évaluation de la norme de qualité pour les soins transgenres somatiques, qui décrit ce qu'est de bons soins transgenres. Les connaissances provenant d'autres pays, du traitement hormonal, et la question de savoir si l'autre groupe qui se présente actuellement nécessite une approche différente, ont fait partie de cette évaluation.

Je pense que nous ne devons pas laisser les jeunes transgenres aux Pays-Bas dans l'incertitude et que nous ne pouvons pas ignorer le bien-être (mental) de ce groupe vulnérable et **la peur de perdre l'accès aux soins**. C'est pourquoi je trouve également important de souligner que via www.genderpraatjes.nl, les jeunes peuvent discuter, appeler et envoyer des e-mails pour poser toutes sortes de questions sur le genre et l'identité de genre. Il peut y avoir de nombreuses questions sur l'identité de genre et chez genderpraatjes, il est possible d'en discuter avec quelqu'un. Les parents peuvent également poser des questions à cet endroit.

Enfin, je soutiens l'appel des UMC (Centres médicaux universitaires) à mener en Hollande le débat sur les soins transgenres aux jeunes avec nuance et précaution, en tenant compte et dans l'intérêt de ce groupe vulnérable. C'est pourquoi, avec la même précaution et nuance, des soins sont actuellement prodigués à ce groupe aux Pays-Bas.

Le ministre de la Santé médicale,
P.A. Dijkstra